Police municipale

Ville de Kingersheim

395/2026

Arrêté portant interdiction de circuler rue de Guebwiller durant le passage du Tour de France

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 24 juin 2026

Vu Les articles L 2542-2 et L 2213-1 au L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Les articles R 110-1, R 110-2, R225, R 411-8, R 411-25 à R411-28, R417-10 et R417-12 du Code de la Route,

Vu L'arrêté municipal 195/2026 portant interdiction de stationner et de circuler sur le parcours du Tour de France le samedi 18 juillet 2026

CONSIDERANT la tenue de la 113ème édition du TOUR DE FRANCE,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des participants et des spectateurs durant l'évènement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire la circulation rue de Guebwiller pour prévenir tout risque d'accident et garantir le bon déroulement de la manifestation

ARRETE

Article 1 – Le samedi 18 juillet 2026 de 9h10 à 16h00, la circulation est strictement interdite sur la totalité de la rue de Guebwiller.

Article 2 – Les Services municipaux de la ville procéderont à l'installation des panneaux adéquats.

Article 3 – L'autorité de police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Laurent Riche

MAIRIE DE KINGERSHEIM - Haut-Rhin -

2 Place de la Réunion - 68260 KINGERSHEIM
tél 03 89 62 56 74 - fax 03 89 57 47 35 - e-mail police.municipale@kingersheim.fr